

Règlement des conditions de participation à l'appel à projet « SPORTUP SUMMIT »

PRÉAMBULE AU RÈGLEMENT

L'appel à projet « Sportup Summit » est un programme d'accélération de projets et d'entreprises pour les filières sport et tourisme d'aventure. Cet appel à projets est initié et organisé par LR SET avec le soutien financier de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ainsi que par des partenaires institutionnels, financiers, médias et des structures d'accompagnement à l'innovation des startups et des entreprises.

Il vise à détecter, accélérer et valoriser des projets ou des entreprises développant des solutions innovantes dans les domaines du sport et du tourisme d'aventure.

Le programme est décomposé en 3 phases :

- **Phase 1** : une phase d'appel à projets consistant à identifier et sélectionner des porteurs de projet ou des entreprises développant une solution de produits et/ou de services susceptibles de répondre au cahier des charges du projet.
- **Phase 2** : une phase de pré-sélection de projets répondant à des critères techniques définis par un comité technique expert des problématiques sport, tourisme et innovation ouvrant sur une phase d'accélération permettant de confronter les projets aux acteurs de terrain.
- **Phase 3** : une phase d'accélération prévue à Font-Romeu où 15 projets et 15 entreprises sont sélectionnés pour vivre une expérience unique accompagnés par les accompagnants publics et privés de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de ses partenaires.

ARTICLE 1

OBJET DE L'APPEL A PROJET

L'appel à projets « Sportup Summit » vise à réunir tous les acteurs réfléchissant ou agissant sur les filières du sport et du tourisme d'aventure afin de :

- Valoriser la filière du sport en participant à la détection des talents et des compétences dans l'entrepreneuriat,

- Développer les projets et attirer les pépites innovantes sur le territoire de la grande Région,
- Soutenir et accélérer les entreprises existantes,
- Valoriser la qualité de l'accompagnement de l'innovation en Région, notamment l'outil LR SET, et promouvoir l'excellence et la solidarité des membres des réseaux de l'accompagnement à la création et à l'innovation.

Cet appel à projets a pour objectif de :

- Détecter des porteurs de projet, dont les produits ou services sont en cours de développement,
- Identifier des entreprises, associations ou PME développant aujourd'hui des solutions dans les domaines cibles,
- Développer un système d'accompagnement et d'accélération court en intégrant l'écosystème innovation de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,
- Accompagner les projets lauréats grâce à l'écosystème partenaires et accompagnant de la Région.

Nombre de participants et calendrier de l'appel à projet

- 15 porteurs de projet (entreprise non créées au 30 juin 2017)
- 15 entreprises créées de moins de 36 mois au 1^{er} Janvier 2017)
- Le lancement de l'appel à projet est fixé au 2 mai 2017.
- Le dépôt des candidatures pourra s'effectuer entre le 2 mai 2017 et le 28 juillet 2017 à minuit
- Le jury technique de sélection se réunira **avant** le 08 septembre 2017
- L'annonce des finalistes sera effectuée **au plus tard** le 08 septembre 2017
- La phase de concours sur le terrain à la Cité d'Excellence Sportive de Font-Romeu se déroulera entre le 21 et 23 septembre 2017.

Nota bene : Compte tenu du nombre de place d'hébergement à la Cité d' Excellence Sportive de Font-Romeu, une seule personne par projet ou entreprise ne pourra participer au concours les 21, 22 et 23 Septembre.

Le calendrier précis de l'appel à projet sera actualisé sur le site internet dédié (www.sportupsummit.com) qui indiquera également les coordonnées des personnes en charge de l'information des candidats (tant sur le plan technique qu'administratif).

Statut des participants à l'appel à projets

Le présent appel à projet est ouvert à toute entreprise, auto-entrepreneur ou association enregistrés en France ou à l'étranger. (Ci-après appelés « Candidat »)

Le présent appel à projet est également ouvert aux porteurs de projets qui ne possèdent pas encore de statut. (Ci-après appelés « Candidat »)



Mention légale

Tout candidat, conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 possède un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données pouvant être exercé à tout moment sur simple demande auprès des organisateurs. La participation à l'appel à projets entraîne l'acceptation du présent règlement complet. Toutes réclamations pour des cas non prévus au règlement seront tranchées par les organisateurs et leur décision sera sans appel.

ARTICLE 2

COMMENT PARTICIPER ?

Les candidats doivent s'inscrire obligatoirement en ligne (www.sportupsummit.com) via le formulaire mis à disposition pour pouvoir participer à cet appel à projets.

Ils devront remplir un dossier de candidature comprenant :

>>> Pour les entreprises de moins de 36 mois (au 1er Janvier 2017) :

Des réponses argumentées aux thématiques suivantes :

- ✓ Présentation de l'entreprise : activités, marchés et cibles
- ✓ Le caractère innovant du ou des produits(s)
- ✓ La valeur ajoutée et la complémentarité de l'équipe (compétences, origines, ambitions, complémentarité,)
- ✓ La présentation du modèle économique
- ✓ La stratégie de développement et les projections de création d'emplois, ...
- ✓ Le siège de l'entreprise et le territoire de développement
- ✓ Prix obtenus ou concours déjà présenté

Ce dossier qui devra être entièrement dématérialisé devra être complété par :

- Les éléments administratifs demandés permettant de justifier la date de création de l'entreprise
- Le CV du ou des chefs d'entreprise(s)
- Le règlement de l'appel à projet signé.

Ce dossier qui devra être entièrement dématérialisé pourra être complété par :

- Tout élément graphique ou vidéo permettant de mieux comprendre la solution proposée.

Dans le cadre de cette phase de candidature, les dossiers devront être remplis en français, la présentation finale se fera également en français.



>>> Pour les porteurs de projet (entreprise non créée au 30 Juin 2017) :

Des réponses argumentées aux thématiques suivantes :

- ✓ Présentation du projet : activités, marchés et cibles
- ✓ Le caractère innovant du projet
- ✓ La valeur ajoutée et la complémentarité de l'équipe (compétences, origines, ambitions, complémentarité,)
- ✓ La faisabilité technique de votre projet ? (idées, tests marché, pré-prototype, prototype, brevets,...),
- ✓ Les capacités financières (apports personnels, emprunts bancaires, subventions, prévisionnel, investissements de départ,...) & modèle économique
- ✓ La stratégie de développement et les projections de création d'emplois, ...
- ✓ Le siège de l'entreprise et le territoire de développement
- ✓ Prix obtenus ou concours déjà présenté

Ce dossier qui devra être entièrement dématérialisé devra être complété par :

- Les éléments administratifs demandés permettant de justifier la date de création de l'entreprise
- Le CV du ou des porteurs de projets
- Le règlement de l'appel à projet signé.

Ce dossier qui devra être entièrement dématérialisé pourra être complété par :

- Tout élément graphique ou vidéo permettant de mieux comprendre la solution proposée.

Dans le cadre de cette phase de candidature, les dossiers devront être remplis en français, la présentation finale se fera également en français

ARTICLE 3

TYPOLOGIE DES PROJETS RECHERCHÉS ET CRITÈRES DE CHOIX

Le champ des solutions (produits et services qui pourront être proposés dans le cadre de cet appel à candidatures) n'est pas restrictif.

Les candidats pourront aussi bien proposer des produits et services développant **une avancée technique, un service innovant, des actions comportementales ou citoyennes.**

Les critères de choix seront définis dans une grille d'évaluation servant au jury de pré-sélection en mars et au jury final en mai et intégrant :



- La caractérisation de l'innovation
- Le rapport direct aux filières cibles
- La faisabilité technique
- La faisabilité financière
- Les compétences de l'équipe et des partenaires fédérés

Ces critères constituent des passages obligés qui vont permettre au jury de sélection de différencier les candidats.

ARTICLE 4

MEMBRES DU JURY ET PROCESSUS DE DÉCISION

Deux jurys seront composés dans le cadre de l'appel à projets « Sportup Summit ».

- **Un comité technique d'experts, visant à présélectionner les projets et entreprises qui participeront au concours** sur la base du dossier de candidature présenté par les candidats. Le jury sera composé de professionnels et de personnes qualifiées du monde de l'innovation, et des filières sport et tourisme : LRSET, la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, Madeeli, Synersud et la DRJSCS Occitanie. LRSET assurera la communication entre les membres et s'assurera du bon déroulement de cette phase de sélection.
- **Un jury final** sera quant à lui, composé pour la phase finale d'accélération à Font-Romeu. Il sera rendu public sur le site internet de l'appel à projets et sera composé de personnes qualifiées et de représentants des partenaires financiers, institutionnels du territoire et des médias. Il jugera de la pertinence des projets sur la base des dossiers de synthèse remis par le comité technique et de la présentation orale suivie d'échanges et de questions lors de cette phase finale. Un président du jury assurera la communication entre les membres et s'assurera du bon déroulement de cette phase. Son nom sera rendu public.

Les décisions des jurys sont irrévocables et souveraines et se réfèrent à une grille de notation transmise aux candidats valorisant sur le fond : le rapport direct aux filières cibles, la faisabilité technique, la faisabilité financière, le délai de réalisation, les compétences de l'équipe et des partenaires fédérés, la force de l'innovation.



ARTICLE 5

ECOSYSTÈME ET PARTENAIRES

L'appel à projets « Sportup Summit » s'inscrit dans une dynamique régionale d'innovation et s'attachera à réunir autour de lui l'écosystème le plus large :

- les clusters et pôles de compétitivité ;
- les laboratoires de recherche et les grandes écoles ;
- les incubateurs et accompagnateurs de l'innovation ;
- les chambres consulaires et organismes accompagnant les entreprises et leur développement ;
- les acteurs du financement de l'innovation ;
- les startups et les réseaux qui leur sont propres ;
- les médias.

Cet appel à projets a une vocation nationale et européenne. Sa communication sera portée par des actions auprès des partenaires institutionnels, financiers, structures d'accompagnement aux entreprises et à l'innovation. Les outils de communication du projet seront essentiellement digitaux, l'appel à projets étant porté notamment par un site internet d'information et une communication médias et digitale.

ARTICLE 6

DOTATIONS

Trois projets seront déclarés lauréats :

- . Un projet pour la catégorie « projet »
- . Un projet pour la catégorie « entreprise »
- . Un projet « coup de cœur » qui pourra appartenir à l'une ou l'autre des deux catégories

Le lauréat du prix « porteur de projet » bénéficiera : d'une dotation de 3 000€, d'un accompagnement personnalisé délivré par un incubateur régional de proximité et d'une adhésion annuelle au club d'entreprises d'LRSET.

Le lauréat du prix « entreprise en croissance » bénéficiera : d'une dotation de 3 000€, d'un accompagnement personnalisé délivré par une pépinière régionale de proximité, d'une adhésion annuelle au club d'entreprises d'LRSET et d'un article focus dans le magazine Sport et Stratégie.

Le lauréat du prix « Coup de cœur » du jury bénéficiera : d'une dotation de 1 000€, d'un accompagnement personnalisé délivré par LRSET en lien avec le réseau régional d'innovation, d'une adhésion annuelle au club d'entreprises d'LRSET.



**Les lauréats de la catégorie « porteurs de projet » ne bénéficieront des prix que lors de la création de leur entreprise. Ces derniers bénéficieront d'un délai de 12 mois après la remise des prix pour créer et bénéficier de la dotation concernée.*

Les lauréats de la catégorie « Entreprises de moins de 36 mois » devront également solliciter leurs prix dans un délai de 12 mois maximum.

ARTICLE 7

CONFIDENTIALITÉ ET DROIT À L'IMAGE

Aucune information reçue ne sera utilisée par l'organisateur pour un autre but que d'évaluer, en toute confidentialité, la validité du projet dans le seul cadre de cet appel à projets. Il n'en sera fait aucun autre usage pendant la période d'appel à projets.

Chacun des participants, candidats, coaches, partenaires, membres du jury de cet appel à projets pourra être amené à être filmé ou voir son nom cité car l'appel à projet fera l'objet d'une couverture médiatique sur tout type de média (écrit, audiovisuel, social et digital français et étrangers). Participer à l'appel à projet demande donc l'acceptation du règlement dans son ensemble, notamment l'utilisation des noms et images du candidat nécessaires à la communication.

ARTICLE 8

MODIFICATIONS EVENTUELLES ET CONTACTS

Le présent règlement est susceptible de changement sans préavis par l'organisateur. Toute modification sera immédiatement mise en ligne sur le site et clairement identifiée : www.sportupsummit.com

Animateur et co-organisateur de l'appel à projet.

LR SET

sportupsummit@lrset.org

Fait à :

Le :

Prénom / Nom :

Structure :

Signature :

